

Décision n° 2025-58 du 14 octobre 2025  
donnant délégation de signature du directeur de la direction territoriale Sud-Ouest, ordonnateur  
secondaire

**Le directeur de la direction territoriale Sud-Ouest,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2025-34 du 19 mai 2025 portant organisation du Cerema ;

décide

**Article 1**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonner les dépenses ;
- certifier le service fait.

**Article 2**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

### **Article 3**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.

### **Article 4**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions outre-mer et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

### **Article 5**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

### **Article 6**

La présente décision abroge la décision n° 2025-52 du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

### **Article 7**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Saint-Médard-en-Jalles, le 14 octobre 2025

Le directeur

**GANDON Benoît** Signature numérique de  
(benoit.gandon) GANDON Benoît (benoit.gandon)  
Date : 2025.10.14 14:09:17  
+02'00'

**Benoît Gandon**

## **Annexe 1**

- Monsieur Yann Cordet, directeur par intérim de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Laurence Dumontier, directrice déléguée au pilotage budgétaire ;
- Madame Anne Aeschimann, chargée de mission budget-finances ;
- Madame Malick Homand, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Abdelali Hecham, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Mohamed Haigie, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles.

## **Annexe 2**

- Madame Marion Lacaze, directrice adjointe ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général ;
- Madame Valérie Lahouste, responsable du pilotage budgétaire ;
- Madame Christine Pagès, gestionnaire budgétaire.

## **Annexe 3**

- Madame Marion Lacaze, directrice adjointe ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général.

## **Annexe 4**

- Madame Marion Lacaze, directrice adjointe ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général.

## **Annexe 5**

### **Pour l'ensemble de la direction :**

- Madame Marion Lacaze, directrice adjointe ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général.

### **Au sein du département mobilités**

- Pour le département, Madame Marie Gadrat et Monsieur Jérôme Albaret ;
- Pour le groupe sécurité des déplacements et des infrastructures, Monsieur François Menaut ;
- Pour le groupe politique de mobilité durable, Madame May-Jeanne Thai-Van ;
- Pour le groupe mobilité intelligente et modélisation, Monsieur Frédéric Lescommères.

#### **Au sein du département territoires**

- Pour le département, Monsieur Fabrice Marie et Madame Catherine Léonard ;
- Pour le groupe aménagement et environnement, Madame Catherine Léonard ;
- Pour le groupe cohésion des territoires, Madame Brigitte Pouget ;
- Pour le groupe eau, risques, résilience, Monsieur Didier Felts ;
- Pour le groupe bâtiment durable, Monsieur Andres Litvak.

#### **Au sein du département infrastructures**

- Pour le département, Madame Nathalie Hamacek et Madame Virginie Perier ;
- Pour le groupe gestion du patrimoine et géotechnique, Monsieur Laurent Moriceau, Monsieur Gilles Valdeyron et Madame Nathalie Charrier ;
- Pour le groupe surveillance des ouvrages d'art, Madame Virginie Perier et Monsieur Bastien Vaurigaud ;
- Pour le groupe études ouvrage d'art, Monsieur Philippe Jandin.

#### **Au sein du secrétariat général**

- Pour le secrétariat général, Monsieur Benjamin Arnal ;
- Pour le groupe pilotage des ressources humaines, Madame Marjorie Bobis ;
- Pour le groupe moyens généraux, Monsieur Vincent Binet ;
- Pour la mission pilotage budgétaire, Madame Valérie Lahouste.